



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 07/10/2021

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du vendredi 08 octobre 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Antenne-Rouzille	Crise Interdiction totale des prélèvements à usage d'irrigation

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
COGEST'EAU	Aume-Couture	Alerte volume hebdomadaire = 7 % du volume autorisé estival	Judi 23 septembre 2021
EPMP	Marais Nord Aunis MP5.3	Vigilance Mesures d'information et/ou de limitation des prélèvements d'irrigation agricole : protocoles de gestion collective de l'EPMP (OUGC)	Mercredi 22 septembre 2021

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
EPMP	Curé-Sèvre MP6 Marais Nord Aunis MP5.4	Alerte renforcée interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires	Mardi 14 septembre 2021
EPMP	Mignon Courance MP7	Alerte Réduction de 50 % des volumes fractionnés à la semaine (volume autorisé par semaine = volume de quinzaine divisé par 4)	Mardi 14 septembre 2021
SAINTONGE	Gères Devise	Alerte d'été Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	08/09/21
COGEST'EAU	Né	Coupure Interdiction totale des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires	Samedi 4 septembre 2021
SAINTONGE	Boutonne supra	Alerte renforcée Volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 1 ^{er} septembre 2021
SAINTONGE	Arnoult	Alerte d'été Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 4 août 2021

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

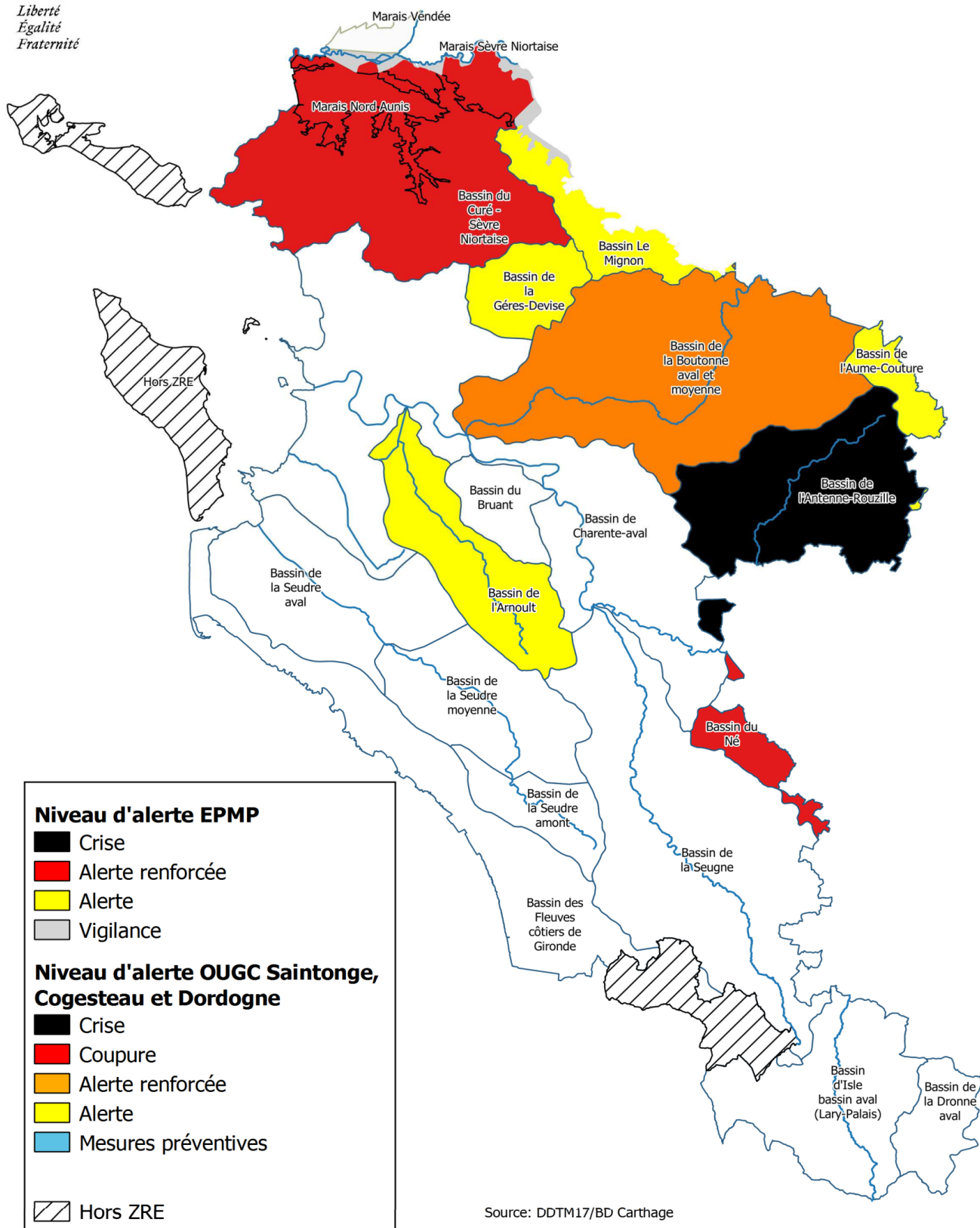
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 08 octobre 2021



Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)